Conge sans solde

Par chrisdetango
Bonjour
j'ai posé un congé sans solde qui a été accepté par la direction depuis j'ai bien réfléchi je souhaite annuler celui ci je voulais savoir si je peux annuler celui ci et quels sont les démarches a faire svp
en vous remerciant par avance pour vos réponse cordialement
Par Isadore
Boniour

La loi n'encadre absolument pas le congé sans solde. Il vous faut donc vous référer à la convention collective ou l'accord d'entreprise qui régit cette affaire, ainsi qu'à l'accord signé avec votre employeur.

S'ils sont silencieux sur les modalités d'annulation, il vous faut l'accord de votre employeur pour revenir sur votre décision. Demandez-lui...